

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 22 DECEMBRE 2020

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : ANGGYXNX0JLX3X63JN86

Emission de 30.000.000 euros de Titres indexés sur l'Indice FTSE France 40 Low Carbon ESG Screened Decrement 50 Points et à échéance mars 2033

Souche: SPLB2020-1PYS

ISIN: FR0014000QT0

dans le cadre du Programme de Droit Français pour l'Emission de Titres de Créance

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en prenant pour hypothèse, sous réserve du sous-paragraphe (ii) ci-dessous, que toute offre de Titres faite dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ou au Royaume-Uni le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres de Titres, conformément au Règlement Prospectus. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir des Titres ne pourra le faire que:

- (i) dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, par rapport à cette offre; ou
- (ii) dans les pays dans lesquels il est fait une Offre Non-Exemptée mentionnés au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous, sous réserve que cette personne soit l'une des personnes mentionnées au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous et que cette offre soit faite pendant la Période d'Offre spécifiée à cet effet dans ce même paragraphe.

L'Emetteur n'a pas autorisé ni n'autorise la réalisation de toute offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression "**Règlement Prospectus**" désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'article L. 213-5 du Code monétaire et financier.

Le présent document constitue les Conditions Définitives liées à l'émission et à l'offre non-exemptée en France et l'admission à la négociation sur la Bourse du Luxembourg des Titres décrits aux présentes. Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans les Modalités des Titres figurant dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières en date du 10 août 2020 qui, avec le Document d'Enregistrement en date du 7 avril 2020 relatif à l'Emetteur et ses suppléments en date du 17 avril 2020, du 8 mai 2020, du 5 août 2020, 15 octobre 2020, 4 novembre 2020, 7 décembre 2020 et 22 décembre 2020 et par tout supplément complémentaire jusqu'à, et incluant, la date la plus tardive entre la Date d'Emission et le moment où la négociation des Titres sur la Bourse du Luxembourg commence (ensemble, le "**Document d'Enregistrement**") constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**"), au sens du Règlement Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes. Des copies des documents constituant le Prospectus de Base peuvent être obtenues sur le site Internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives). Un résumé de l'émission est annexé aux Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives), sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et le site internet de la Bourse du Luxembourg (<http://www.bourse.lu>).

1.	Emetteur:	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
2.	(i) Souche N°:	SPLB2020-1PYS
	(ii) Tranche N°:	1
3.	Devise ou Devises Prévues(s):	Euro (" EUR ")
4.	Institutionnel:	Non Applicable
5.	Montant Nominal Total:	30.000.000 EUR
	(i) Souche :	30.000.000 EUR
	(ii) Tranche:	30.000.000 EUR
6.	Prix d'Emission:	100 pour cent du Montant Nominal Total
7.	(i) Valeurs Nominales Indiquées:	1.000 EUR
	(ii) Montant de Calcul:	1.000 EUR
	(iii) Montant de Calcul Réduit	Non Applicable
8.	(i) Date d'Emission:	23 décembre 2020
	(ii) Date de Conclusion:	23 novembre 2020
	(iii) Date de Début de Période d'Intérêts:	Date d'Emission
	(iv) Date d'Exercice:	1 mars 2021
9.	Date d'Echéance:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination
10.	Base d'Intérêt:	Coupon Indexé sur un Seul Indice
11.	Base de Remboursement/Paiement:	Remboursement Indexé sur un Seul Indice
12.	Titres Hybrides:	Non Applicable
13.	Options de Remboursement:	
	(i) Remboursement au gré de l'Emetteur (<i>Call Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.3)	
	(ii) Remboursement au gré des Titulaires de Titres (<i>Put Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.5)	
14.	Perturbation des Paiements:	Non Applicable

15. DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER

1. Sous-Jacent Applicable

- | | | |
|--------|---|--|
| (A) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Actions: | Non Applicable |
| (B) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice / Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Indices | Applicable |
| (i) | Types de Titres: | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice |
| (ii) | Indice(s): | Indice FTSE France 40 Low Carbon ESG Screened Decrement 50 Points Index (Code Bloomberg: FR40LC50 Index) |
| (iii) | Source d'Information | www.ftserussell.com |
| (iv) | Bourses: | Toutes les bourses |
| (v) | Marchés Liés: | Toutes les bourses |
| (vi) | Heure d'Evaluation: | Comme défini à la Modalité 10.4 |
| (vii) | Cas de Perturbation Additionnels: | Changement de la Loi
Perturbation de la Couverture |
| (viii) | Indice de Substitution Pré-Désigné: | Non applicable |
| (ix) | Date Butoir de Calcul de la Moyenne: | Non Applicable |
| (x) | Date Butoir de Référence: | Comme défini à la Modalité 10.4 |
| (xi) | Pondération pour chaque Indice: | Non Applicable |
| (C) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul ETF, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'ETF: | Non Applicable |
| (D) | Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Fonds, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier de Fonds: | Non Applicable |
| (E) | Titres Indexés sur un Panier Combiné | Non-Applicable |

2. Rendement du Sous-Jacent Applicable

- (A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Applicable
- (pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)**
- (i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
- (ii) Strike: 1
- (iii) Taux de Rendement: 100 %
- (iv) Niveau des dividendes synthétiques: Non Applicable
- (v) Valeur de Référence Initiale: Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
- (vi) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture
- (Section 2 des Modalités Additionnelles)
- (vii) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination du Rendement : Valeur de Clôture
- (Section 2 des Modalités Additionnelles)
- (B) **Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** Non Applicable
- (pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)**

3. Dispositions relatives aux Intérêts

- (A) **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe** Non Applicable
- (B) **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable** Non Applicable
- (C) **Dispositions relatives aux Titres à Coupon Zéro** Non Applicable
- (D) **Dispositions applicables aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Actions, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés** Applicable

sur Indices, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur ETF et sur Fonds

I.	Coupon Fixe:	Non Applicable
II.	Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire:	Applicable
(i)	Le Montant du Coupon est dû si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination des Intérêts concernée est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Coupon pertinente
(ii)	Taux du Coupon:	122,40 %
(iii)	Taux Minimum	Non Applicable
(iv)	Taux de Participation:	Non Applicable
(v)	Y:	Non Applicable
(vi)	Montant du Coupon:	Taux du Coupon × Montant de Calcul
(vii)	Valeur Barrière du Coupon:	- 25 %
(viii)	Date de Détermination des Intérêts:	01/03/2033
(ix)	Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire Additionnel:	Non Applicable
(x)	Coupon Bonus:	Non Applicable
(xi)	Dates de Paiements des Intérêts:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination des Intérêts pertinente
(xii)	Convention de Jour Ouvré:	Convention de Jour Ouvré Suivant
(xiii)	Période Spécifiée:	Non Applicable
III.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Effet Mémoire:	Non Applicable
IV.	Coupon Conditionnel Participatif et à Barrière(s)	Non Applicable
V	Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:	Non Applicable
VI.	Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:	Non Applicable
VII.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière sans Effet Mémoire:	Non Applicable
VIII.	Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Effet Mémoire:	Non Applicable

IX.	Coupon Capitalisé à Barrière:	Conditionnel Participatif et à	Non Applicable
X.	Coupon Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:	Conditionnel	Non Applicable
XI.	Coupon Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:	Conditionnel	Non Applicable
XII.	Coupon Participatif de Base:		Non Applicable
XIII.	Coupon Verrouillé:	Participatif	Non Applicable
XIV.	Coupon Participatif de Base Capitalisé:		Non Applicable
XV.	Coupon Participatif Capitalisé Verrouillé:		Non Applicable
XVI.	Coupon Participatif Cumulatif Inflation:		Non Applicable
XVII.	Coupon Range Accrual:		Non Applicable
XVIII.	Coupon IRR:		Non Applicable
XIX.	Coupon Verrouillage:	IRR avec	Non Applicable
XX.	Coupon à Niveau Conditionnel:		Non Applicable
XXI.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 1:		Non Applicable
XXII.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 2:		Non Applicable
XXIII.	Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 3:		Non Applicable
XXIV.	Coupon Barrière ou Surperformance:	Conditionnel –	Non Applicable
XXV.	Coupon Désactivant:	à Evènement	Non Applicable
XXVI.	Coupon avec Réserve:		Non Applicable
XXVII.	Coupon Barrière avec Budget	Conditionnel à	Non Applicable

16. **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT FINAL**

1. **Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:** Non Applicable
- (B) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:** Applicable
Conformément au point 1. (B) des Dispositions Relatives aux Intérêts
- (C) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:** Non Applicable
- (D) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds / Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:** Non Applicable
- (E) **Titres Indexés sur un Panier Combiné** Non-Applicable

2. **Rendement du Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Rendement de Base
- (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" pour les Modalités de Remboursement)**
- (i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
- (ii) Strike: 1
- (iii) Date de Détermination du Rendement: Chaque date à laquelle un Rendement doit être calculé
- (iv) Taux de Rendement: 100 %
- (v) Valeur de Référence Initiale: Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
- (vi) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)
- (vii) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination du Rendement : Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

(B) Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier: Non Applicable

3. Modalités de Remboursement Final

(A) Montant de Remboursement Final de chaque Titre Déterminé conformément aux Modalités Additionnelles applicables

(B) Dispositions relatives au Remboursement des Titres Indexés sur Actions, sur Indices, sur ETF et sur Fonds: Modalités de Remboursement Final

I Remboursement avec Barrière (Principal à Risque) Applicable

(i) (a) Le Montant de Remboursement Final sera de 100% par Montant de Calcul si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination est:

(b) dans tous les autres cas, le Montant de Remboursement Final sera: Déterminé comme indiqué au Paragraphe 1(b) de la Section 6 des Modalités Additionnelles.

(ii) Date de Détermination: 1 mars 2033

(iii) Valeur Barrière de Remboursement Final: - 50 %

II Remboursement avec Verrouillage (Principal à Risque) Non Applicable

III Remboursement avec Barrière et Verrouillage (Principal à Risque) Non Applicable

IV Remboursement avec Barrière Airbag (Principal à Risque) Non Applicable

V Remboursement avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque) Non Applicable

VI Remboursement à Barrière avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque) Non Applicable

VII Remboursement de la Participation (avec Plancher) (principal à Risque) Non Applicable

VIII Remboursement de la Participation (Plancher Conditionnel) (Principal à Risque) Non Applicable

IX	Remboursement de la Participation Barrière Basse (Principal à Risque)	Non Applicable
X	Remboursement lié avec le Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
XI	Remboursement lié à des Dividendes Synthétiques (Principal non à Risque)	Non Applicable
XII	Remboursement lié au Rendement (Principal à Risque)	Non Applicable
XIII	Remboursement à l'Evènement Désactivant:	Non Applicable
XIV	Remboursement avec Barrière Airbag Modifié (Principal à Risque)	Non Applicable
XV	Remboursement avec une Protection en Capital	Non Applicable
17.	REMBOURSEMENT OPTIONNEL	
(A)	Remboursement au gré de l'Emetteur (Option de Remboursement au gré de l'Emetteur): (Modalité 14.3)	Non Applicable
(B)	Remboursement au gré des Titulaires de Titres (Put Option): (Modalité 14.5)	Non Applicable
18.	DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	
18.1	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique:	Applicable
I	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Applicable
(i)	Un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique est réputé intervenir si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à une Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Remboursement Anticipé Automatique
(ii)	Dates d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique:	01/03/2022 01/04/2022 02/05/2022 01/06/2022 01/07/2022 01/08/2022 01/09/2022 04/10/2022 01/11/2022 01/12/2022 02/01/2023

01/02/2023
01/03/2023
03/04/2023
02/05/2023
01/06/2023
03/07/2023
01/08/2023
01/09/2023
02/10/2023
01/11/2023
01/12/2023
02/01/2024
01/02/2024
01/03/2024
02/04/2024
02/05/2024
03/06/2024
01/07/2024
01/08/2024
02/09/2024
01/10/2024
01/11/2024
02/12/2024
02/01/2025
03/02/2025
03/03/2025
01/04/2025
02/05/2025
02/06/2025
01/07/2025
01/08/2025
01/09/2025
01/10/2025
03/11/2025
01/12/2025
02/01/2026
02/02/2026
02/03/2026
01/04/2026
04/05/2026
01/06/2026
01/07/2026
03/08/2026
01/09/2026
01/10/2026
02/11/2026
01/12/2026
04/01/2027
01/02/2027
01/03/2027
01/04/2027
03/05/2027
01/06/2027
01/07/2027
02/08/2027
01/09/2027
01/10/2027
01/11/2027
01/12/2027
03/01/2028
01/02/2028
01/03/2028
03/04/2028

02/05/2028
01/06/2028
03/07/2028
01/08/2028
01/09/2028
02/10/2028
01/11/2028
01/12/2028
02/01/2029
01/02/2029
01/03/2029
03/04/2029
02/05/2029
01/06/2029
02/07/2029
01/08/2029
03/09/2029
01/10/2029
01/11/2029
03/12/2029
02/01/2030
01/02/2030
01/03/2030
01/04/2030
02/05/2030
03/06/2030
01/07/2030
01/08/2030
02/09/2030
01/10/2030
01/11/2030
02/12/2030
02/01/2031
03/02/2031
03/03/2031
01/04/2031
02/05/2031
03/06/2031
01/07/2031
01/08/2031
01/09/2031
01/10/2031
03/11/2031
01/12/2031
02/01/2032
02/02/2032
01/03/2032
01/04/2032
03/05/2032
01/06/2032
01/07/2032
02/08/2032
01/09/2032
01/10/2032
01/11/2032
01/12/2032
03/01/2033
01/02/2033

(iii) Valeur Barrière du 0 % relativement à Date d'Evaluation de Remboursement Automatique: Remboursement Anticipé Automatique.

(iv)	Montant de Remboursement Anticipé Automatique:	Taux du Remboursement Anticipé Automatique × Montant de Calcul
(v)	Taux de Remboursement Anticipé Automatique:	<p>110,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/03/2022</p> <p>111,05% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/04/2022</p> <p>111,90% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/05/2022</p> <p>112,75% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/06/2022</p> <p>113,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/07/2022</p> <p>114,45% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/08/2022</p> <p>115,30% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/09/2022</p> <p>116,15% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 04/10/2022</p> <p>117,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/11/2022</p> <p>117,85% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/12/2022</p> <p>118,70% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/01/2023</p> <p>119,55% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/02/2023</p> <p>120,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/03/2023</p> <p>121,25% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/04/2023</p> <p>122,10% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/05/2023</p>

122,95% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/06/2023

123,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/07/2023

124,65% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/08/2023

125,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/09/2023

126,35% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/10/2023

127,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/11/2023

128,05% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/12/2023

128,90% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/01/2024

129,75% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/02/2024

130,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/03/2024

131,45% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/04/2024

132,30% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/05/2024

133,15% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/06/2024

134,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/07/2024

134,85% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/08/2024

135,70% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/09/2024

136,55% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/10/2024

137,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/11/2024

138,25% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/12/2024

139,10% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/01/2025

139,95% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/02/2025

140,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/03/2025

141,65% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/04/2025

142,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/05/2025

143,35% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/06/2025

144,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/07/2025

145,05% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/08/2025

145,90% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/09/2025

146,75% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/10/2025

147,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/11/2025

148,45% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/12/2025

149,30% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/01/2026

150,15% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/02/2026

151,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/03/2026

151,85% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/04/2026

152,70% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 04/05/2026

153,55% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/06/2026

154,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/07/2026

155,25% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/08/2026

156,10% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/09/2026

156,95% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/10/2026

157,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/11/2026

158,65% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/12/2026

159,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 04/01/2027

160,35% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/02/2027

161,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/03/2027

162,05% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/04/2027

162,90% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/05/2027

163,75% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/06/2027

164,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/07/2027

165,45% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/08/2027

166,30% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/09/2027

167,15% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/10/2027

168,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/11/2027

168,85% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/12/2027

169,70% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/01/2028

170,55% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/02/2028

171,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/03/2028

172,25% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/04/2028

173,10% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/05/2028

173,95% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/06/2028

174,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/07/2028

175,65% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/08/2028

176,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/09/2028

177,35% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/10/2028

178,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/11/2028

179,05% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/12/2028

179,90% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/01/2029

180,75% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/02/2029

181,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/03/2029

182,45% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/04/2029

183,30% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/05/2029

184,15% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/06/2029

185,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/07/2029

185,85% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/08/2029

186,70% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/09/2029

187,55% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/10/2029

188,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/11/2029

189,25% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/12/2029

190,10% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/01/2030

190,95% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/02/2030

191,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/03/2030

192,65% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/04/2030

193,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/05/2030

194,35% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/06/2030

195,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/07/2030

196,05% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/08/2030

196,90% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/09/2030

197,75% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/10/2030

198,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/11/2030

199,45% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/12/2030

200,30% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/01/2031

201,15% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/02/2031

202,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/03/2031

202,85% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/04/2031

203,70% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/05/2031

204,55% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/06/2031

205,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/07/2031

206,25% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/08/2031

207,10% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/09/2031

207,95% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/10/2031

208,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/11/2031

209,65% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/12/2031

210,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/01/2032

211,35% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/02/2032

212,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/03/2032

213,05% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/04/2032

213,90% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/05/2032

214,75% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/06/2032

215,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/07/2032

216,45% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/08/2032

217,30% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/09/2032

		218,15% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/10/2032
		219,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/11/2032
		219,85% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/12/2032
		220,70% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/01/2033
		221,55% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/02/2033
(vi)	Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la survenance d'un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique
II	Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
III	Remboursement Anticipé Automatique Basé sur Coupons (Principal à Risque)	Non Applicable
IV	Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 1	Non Applicable
V	Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 2	Non Applicable
VI	Remboursement Anticipé Automatique – Fourchette de Barrières	Non Applicable
VII	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique - Barrière ou Surperformance	Non Applicable
VIII	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique avec Budget (Principal à Risque)	Non Applicable
IX	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique	Non Applicable
I	SOUS-JACENT APPLICABLE	
(A)	Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:	Non Applicable
(B)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:	Conformément au point 1. (B) des Dispositions Relatives au Remboursement Final

- | | | |
|-----|---|----------------|
| (C) | Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF: | Non Applicable |
| (D) | Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds, Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds: | Non-Applicable |
| (E) | Titres Indexés sur un Panier Combiné | Non-Applicable |

II RENDEMENT DU SOUS-JACENT APPLICABLE.

- | | | |
|-------|---|---|
| (A) | Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds: | Rendement de Base |
| | (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé) | |
| (i) | Période d'Application: | De la Date d'Emission à la Date d'Echéance. |
| (i) | Strike: | 1 |
| (ii) | Taux de Rendement: | 100 % |
| (iii) | Valeur de Référence Initiale: | Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après |
| (iv) | Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Initiale: | Valeur de Clôture |
| | (Section 2 des Modalités Additionnelles) | |
| (v) | Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique: | Valeur de Clôture |
| | (Section 2 des Modalités Additionnelles) | |
| (B) | Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier: | Non Applicable |
| | (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé | |

**Automatique pour les
Modalités de Remboursement
Anticipé)**

- 18.2 **Montant de Remboursement Anticipé
par Montant de Calcul**
- (a) Remboursement Imprévu au Pair: Non Applicable
 - (b) Montant de Paiement Minimum: Non Applicable
 - (c) Déduction pour Frais de Couverture: Non Applicable

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

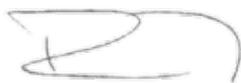
19. **Forme des Titres:** Titres Dématérialisés au porteur
(Modalité 3)
20. **Etablissement Mandataire:** Non Applicable
21. **Centre(s) Financier:** Non Applicable
22. **Centre(s) d’Affaires Supplémentaire(s)
ou autres Dispositions particulières
relatives aux Dates de Paiement** Non Applicable
23. **Jour Ouvré de Paiement ou autres
Dispositions particulières relative aux
Jours Ouvrés de Paiement:** Jour Ouvré de Paiement Suivant
24. **Dispositions de Redénomination:** Non Applicable
25. **Transaction Potentielle de Section
871(m):** L’Emetteur a déterminé que les Titres (sans égard à toute autre transaction) ne doivent pas être traités comme des transactions qui sont soumises à la retenue d’impôt à la source des Etats-Unis aux termes de l’article 871 (m).
26. **Représentation des Titulaires de Titres
/ Masse:** Masse Légale
(Modalité 21)
- Nom et adresse du Représentant initial: MAS France Corporate – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.
- Le Représentant initial recevra une rémunération s’élevant à 150 euros sur toute la durée de vie des Titres.
- Noms et adresse du Représentant suppléant: Pierre Dorier – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.
- Le Représentant suppléant ne recevra aucune rémunération.

27. (i) En cas de syndication, les noms et les adresses des membres du syndicat de placement ainsi que les engagements de prise ferme: et les noms et adresses des entités ayant convenu de placer l'émission sans engagement ferme sur une base de "meilleurs efforts" au cas où ces entités ne sont pas les mêmes que les membres du syndicat de placement : Non Applicable
- (ii) Date de Contrat de Souscription : Non Applicable
28. Agent Placeur Credit Suisse International
29. Offre Non Exemptée: Les Titres peuvent être offerts par Equitim, *société par action simplifiée*, 121 rue d'Aguesseau, 92100, Boulogne-Billancourt (le "**Distributeur**") autrement qu'en vertu de l'article 1 (4) du Règlement Prospectus en France ("**Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite**") pendant la période du 23 décembre 2020 au 1^{er} mars 2021 ("**Période d'Offre**"). Voir aussi le paragraphe 8 de la Partie B ci-dessous.
30. Conditions attachées au consentement de l'Emetteur à utiliser le Prospectus de Base: Le Prospectus de Base ne peut être utilisé que par le Distributeur pour offrir les Titres dans le Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite.
31. Commission et concession totales: Non Applicable

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur:



Julien Bieren
Managing Director



Yogamoorthy Logan
Managing Director